ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2449)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

 $N \circ 9$

présenté par M. de Courson et M. Philippe Vigier

ARTICLE 5

Après la troisième ligne du tableau, insérer la ligne suivante :

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'avoir une appréciation des objectifs d'évolution de la dépense publique et du taux de prélèvements obligatoires la plus complète possible, il est essentiel que figurent également les taux comprenant les crédits d'impôts.